



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/2455 du 7 novembre 2023, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métirame,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **ENESCO***

de la société *EUROFYTO SA*

numéro de dossier *n° 2024-1096*

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métirame par le règlement d'exécution (UE) 2023/2455 du 7 novembre 2023,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence ENERVIN (AMM n°2100221),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 28 mai 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	ENESCO	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	EUROFYTO SA Poelkappellestraat 67 8920 LANGEMARK Belgique	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	440 g/kg - métirame 120 g/kg - amétoctradine	
Produit de référence	Nom commercial	ENERVIN
	N° AMM	2100221
Numéro d'intrant	081-2020.01	
Numéro de permis	2210993	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	28/05/2024
Date limite pour la vente et la distribution	28/08/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	28/11/2024

A Maisons-Alfort, le 17/05/2024

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...